



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6020429

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/01/2026 14H05 C:000032 I:30071
V/REF : 1047389
V/Email reçu le Mardi 20/01/2026 à 14H05

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 3073
IMMEUBLE : LES CHARMETTES
16,22,28,32,52,56,70 allée des
charettes 26,48 RUE CHENES
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 13 Février 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 48 RUE DES CHENES - BOURG EN BRESSE - MMME OZDEMIR 0783152706 - LOGT
2004

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE ET REFIXATION D'UN RADIATEUR OU
D'UN CHAUFFE EAU
PL00001 - PL00004 - PL00062

Donneur d'ordre : M. I. DOUKOURE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie.

=====

LE 23 JANVIER 2026 A 16H15
IMPOSSIBLE DE FAIRE LA RECHERCHE DE FUITE SUR LES 2 COLLECTEURS AVEC LES
2 TUYAUX CAR ILS NE SONT PAS BRANCHÉS A LA DALLE
LE 02 FÉVRIER 2026 A 16H15
PASSAGE EN APPARANT DES TUYAUX
LE 05 FÉVRIER 2026 A 8H45
DÉPOSE DU RADIATEUR QUI ÉTAIT ARRACHÉ
POSE D'UNE PLANCHE CONTRE LE MUR AU NIVEAU DU RADIATEUR
POSE DU RADIATEUR CONTRE LA PLANCHE
PURGE DU RADIATEUR
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT
LE 11 FÉVRIER 2026 A 12H15
BOUCHON DE VIDANGE ET JOINT DE FILASSE DU RADIATEUR HS
VIDANGE DU RADIATEUR
RÉFECTION DU JOINT DE FILASSE DU RADIATEUR
REMPLACEMENT DU BOUCHON DE PURGE DU RADIATEUR
MISE EN EAU ET PURGE DU RADIATEUR
CONTRÔLE DE L'ÉTANCHÉITÉ

OBSERVATIONS :

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,80	46,80
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	41,60	41,60
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	46,80	46,80
20,00	PL00079-Passage en apparent/Ml	2	41,60	832,00
1,00	PL00001-Forfait déplacement	3	46,80	46,80
1,00	PL00062-Refixation d'1 Rad./Chauffe-eau	3	36,40	36,40
1,00	PL00001-Forfait déplacement	4	46,80	46,80
1,00	PL00004-H(s) technicien	4	41,60	41,60
TOTAL H.T.				1138,80
T.V.A. a 10,00%				113,88
TOTAL T.T.C.En EURO				1252,68

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6020429

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1047389 du 20/01/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

MR OZDEMIR Ferdi

MME DEMIR Niymet

48 RUE DES CHENES

01000 BOURG EN BRESSE

Référence de la Demande

N°: 879 392 du 20/01/2026

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61513100

Téléphone : 07.83.15.27.06 / 09.73.18.78.97

03073-00001-00002-00004 H / Type 4

Date entrée: 03/12/2013

Délai

Date limite exécution : 04/02/2026

Observations

Urgent merci d'avance

Pour toute question voir avec M.Dououré 07.62.40.99.89

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté
PL00001 Forfait de déplacement	1,00
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire)	1,00
PL00062 Refixation d'un radiateur ou d'un chauffe-eau	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DOUKOURE Ibrahima le 20/01/2026

**Le Responsable
Nom et Signature**

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **48 RUE DES CHENES 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **20/01/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1047389